



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Versailles, le 18 mai 2020

Délégation Académique à la **FORM**ation,  
au développement professionnel  
et à l'innovation

Education Prioritaire

### **Recrutement des formateurs REP+**

Pour répondre à l'objectif de formation et d'accompagnement des équipes des REP+, l'académie de Versailles organise une opération de recrutement inter-degrés pour des postes de formateurs académiques REP+. Cette procédure s'adresse aux enseignants **titulaires du premier et du second degré**, titulaires ou non du Cafipempf ou du Caffa. Cette opération de recrutement s'adresse plus particulièrement à des enseignants s'inscrivant dans une **démarche de certification** (Cafipempf ou Caffa). L'exercice professionnel est principalement réalisé dans les réseaux de l'éducation prioritaire du département d'origine.

#### Processus de recueil des candidatures

Les enseignants titulaires adresseront leur fiche de candidature accompagnée d'un C.V., d'une lettre de motivation et du dernier rapport d'inspection ou de RDVC **par la voie hiérarchique** à la DAFOR à l'adresse suivante [ce.dafor.recrutement@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafor.recrutement@ac-versailles.fr) et en mettant en copie à [christelle.cousson@ac-versailles.fr](mailto:christelle.cousson@ac-versailles.fr) (**envoi numérique uniquement**). Date limite d'envoi **lundi 25 mai au soir**. Compte-tenu des délais, nous vous remercions de nous signifier par courriel votre intention de candidater afin d'organiser les entretiens qui auront lieu le **26 mai matin**.

#### Attribution des postes :

Une commission académique composée de la correspondante académique de l'éducation prioritaire, d'un responsable DAFOR, de la chargée de mission de l'éducation prioritaire et d'un formateur REP+ se réunira pour examiner l'ensemble des candidatures **et procéder à l'audition en distanciel des candidats (Classe Via)**. A l'issue de cette commission, un classement sera arrêté en fonction du nombre de postes vacants et une liste d'attente constituée.

#### Calendrier :

Les candidatures seront reçues **jusqu'au 25 mai 2020**.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Une fiche de poste (annexe 1)
- Un dossier de candidature (annexe 2)

## Annexe 1.

### FICHE DE POSTE

#### Formateur Académique REP+.

## Éducation Prioritaire

---

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014), de nouvelles missions de formateurs(-trices) académiques pour l'éducation prioritaire sont développées afin d'accompagner les équipes des REP+.

Le ou la formateur(-trice) académique pour l'éducation prioritaire est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de la correspondante académique de l'éducation prioritaire auquel il (elle) rend compte de ses activités en fin d'année scolaire.

### CONDITIONS D'EXERCICE

- Le ou la formateur(-trice) académique de l'éducation prioritaire est déchargé(e) à mi-temps afin d'assurer ses missions dont les contraintes horaires diffèrent de celles des enseignants exerçant devant élèves.
- Il ou elle travaille en lien étroit avec les équipes pilotes des réseaux (principaux de collège, IEN, IA-IPR) et les services départementaux et académique en charge de l'éducation prioritaire.
- Il ou elle travaille avec les autres formateurs académiques et de nombreux autres professionnels de la formation.
- Son exercice professionnel est principalement réalisé dans les réseaux de l'éducation prioritaire de son département d'origine.
- Le ou la formatrice académique bénéficie de frais de déplacement pour se rendre de sa résidence administrative aux lieux de formation.

## Contexte

---

Afin d'assurer le remplacement des formateurs sortants, la DAFOR (Délégation Académique à la Formation, au développement professionnel et à l'innovation) recrute des formateurs académiques REP+ en Education Prioritaire.

## Profil recherché

---

Cet appel à candidature s'adresse aux personnels titulaires de l'éducation Nationale ayant ou non une expérience de formation et/ou d'accompagnement des pairs :

- aux enseignants du premier degré
- aux enseignants de toutes disciplines dont les professeurs documentalistes, de collège comme de lycée ;
- aux CPE, de collège comme de lycée ;

Le candidat souhaite poursuivre son engagement dans une démarche d'évolution professionnelle qui lui permettra de mettre ses compétences au service des personnels des établissements.

**Les missions du ou de la formateur(-trice) académique de l'éducation prioritaire sont de :**

- prendre connaissance des réseaux dans lesquels il doit travailler, de leurs spécificités et de leurs équipes pédagogiques ;
- s'inscrire dans un réseau de relations à différentes échelles avec :

- les pilotes des réseaux, les coordonnateurs, les conseillers pédagogiques de circonscription,
- les pilotes académiques et départementaux de l'éducation prioritaire,
- les autres formateurs académiques et les universitaires notamment de l'INSPE.

**Afin de :**

1) Former et accompagner les équipes en collaboration avec les pilotes des réseaux

- Favoriser le travail collectif des équipes en référence aux thématiques du référentiel et du projet de réseau :
  - contribuer à la diffusion des orientations de la réforme de l'éducation prioritaire
  - être co-animateur de la réflexion des équipes et des enseignants
  - accompagner une réflexion, un travail d'équipe au long cours et, au besoin, encadrer des temps de formation et de concertation
  - identifier les besoins des enseignants en formation et collaborer à la construction de modules de formation (en lien avec les PDF et PAF)
  - relever les préoccupations professionnelles (préoccupations des enseignants)
- Accompagner les enseignants dans l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves et/ou les enseignants
  - participer à des dispositifs de co-intervention et co-observation
  - problématiser les situations professionnelles rencontrées et les confronter à des références théoriques
- aider à la mise en œuvre des dispositifs institutionnels en lien avec les objectifs locaux (département / réseau) et des plans d'actions académiques

2) Créer un collectif académique et national de formateurs pour l'éducation prioritaire

- contribuer à la dynamique académique d'accompagnement et de formation des réseaux
- participer à l'élaboration de ressources académiques de l'éducation prioritaire
  - Remonter des actions ou dispositifs à valoriser (sites national et académique)
  - Connaître les ressources utiles aux équipes : outils / personnes / lieux
  - Capitaliser, mutualiser, diffuser des outils et ce qui se fait au sein des réseaux mais aussi les travaux de recherche
- contribuer à la dynamique académique d'accompagnement et de formation des réseaux inscrite dans le plan d'actions de l'éducation prioritaire
- participer à des actions de formation inscrites au plan national de formation

**COMPÉTENCES ATTENDUES**

- connaissance des dispositifs liés à la refondation de l'Ecole et plus particulièrement des orientations de l'éducation prioritaire
- connaissance du système éducatif des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
- connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire
- adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe et en interdégré
- aptitude à la communication orale et écrite
- maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, mail, réseaux d'échanges, site web)

**Accompagnement proposé**

---

Afin d'accompagner les candidats retenus dans leur processus de professionnalisation, la DGESCO, en lien avec les correspondants académiques de l'éducation prioritaire, proposera une formation de formateurs inscrite au PNF qui comprendra plusieurs modules.

Elle prendra appui sur le référentiel de l'éducation prioritaire et les quatre domaines de compétences du référentiel des compétences des formateurs (Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015) :

- Penser -Concevoir
- Mettre en œuvre-Animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer -Analyser –Évaluer

## Activités

---

L'intervenant des missions de formation de l'Éducation prioritaire sera amené à :

- participer à la réflexion académique en lien avec la correspondante académique et à celle de son groupe de rattachement ;
- co-animer à partir de septembre 2020 des actions de formation territorialisées en fonction de ses disponibilités ;

Modalités d'évaluation : un rapport d'activité annuel des actions menées sera à communiquer à la DAFOR.

Rémunération : décharge horaire

## Modalités de recrutement

---

Ces modalités figurent dans le dossier de candidature.

Une commission académique composée de la correspondante académique de l'éducation prioritaire, d'un responsable DAFOR, de la chargée de mission de l'éducation prioritaire et d'un formateur REP+ se réunira pour examiner l'ensemble des candidatures et procéder à l'audition en distanciel des candidats (classe via). A l'issue de cette commission, un classement sera arrêté en fonction du nombre de postes vacants et une liste d'attente constituée.

## Annexe 2



# DOSSIER DE CANDIDATURE

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique  
pour l'Éducation prioritaire**

**Année scolaire 2020 / 2021**

Date limite de retour du dossier :

***25 mai 2019***

à : Ce dossier est à adresser par voie numérique et par voie hiérarchique

Pour les enseignants du premier et du second degré



- A la DAFOR  
[ce.dafor.recrutement@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafor.recrutement@ac-versailles.fr)
- Au bureau de l'éducation prioritaire  
[christelle.cousson@ac-versailles.fr](mailto:christelle.cousson@ac-versailles.fr)

### **Justificatifs à fournir :**

- Curriculum vitae
- Dernier apport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière
- Lettre de motivation

**Annexe 2**

**Recrutement inter degrés de formateur (- trice) académique  
pour l'Education prioritaire**

**Année scolaire 2020 / 2021**

Nom d'usage – Prénom :

Nom patronymique :

Né(e) le :

Adresse personnelle :

 Portable :

adresse mail :

Corps - grade :

Discipline (pour le second degré) :

Certification et/ou diplomation :

Affectation actuelle :

Affectations précédentes :

Expériences dans le domaine de la formation :

Fait à :

le :

Signature :

**Annexe 2**

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique  
pour l'Education prioritaire**

**Année scolaire 2020 / 2021**

**AVIS DES EVALUATEURS**

Nom – Prénom :

➤ **Avis motivé et cachet du chef d'établissement (pour le second degré)**

avis favorable

avis défavorable

Motivation :

➤ **Avis motivé de l'IEN (pour le premier degré)**

avis favorable

avis défavorable

Motivation :

➤ **Avis motivé des IA – IPR (pour le second degré)**

avis favorable

avis défavorable

Motivation :



**Annexe 3 ( réservée à la commission )**

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique  
pour l'Éducation prioritaire**

**Année scolaire 2020 / 2021**

**AVIS DE LA COMMISSION**

Nom – Prénom :

➤ **Avis motivé de la commission :**

avis favorable

avis défavorable

Motivation :